

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CHAUDES-AIGUES

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS de la SEANCE du 30 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUDES-AIGUES s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel BROUSSE, Maire.

Etaient présents : Michel BROUSSE, Maire, M. Jean-Luc BOUCHARINC 1^{er} Adjoint, Mme Béatrice ROCHER, 2^{ème} Adjointe, M. Joël COSTEROSSE 3^{ème} Adjoint, Mme Nicole BATIFOL 4^{ème} Adjointe, MM. Jean-Louis BERTRAND, Janick GUENEE, Marc GUIBERT, Damien PANAFIEU, Jérémy TUZET ; MMES Monique BOUSSUGE, Isabelle COSTES, Claire GALTEAU, Isabelle MARTIN, Stéphanie SABAU.

Absent Excusé :

M. Janick GUENEE a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

I - PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Délibération n° 2026-22

Après que Monsieur le Maire ait donné lecture du Procès-Verbal des délibérations de la séance du 20 mars 2026,

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

POUR : 15

II - CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE A HAUTEUR DE 300.000,00 EUROS

Délibération n° 2026-23

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la commune de Chaudes-Aigues peut ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de la commune.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire de la commune de Chaudes-Aigues. Les tirages de crédits s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la Trésorerie le permet.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la proposition de la Caisse d'Epargne.

Prêteur	Caisse d'Épargne
Objet	Financement des besoins de Trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie utilisable par tirage
Montant Maximum	300 000 EUROS
Durée Maximum	12 mois
Taux d'intérêt	Taux fixe de 2.65 %
Base de calcul	Nombre de jours exact / 360
Paiement des intérêts	Trimestriel par débit d'office
Frais de dossier	Néant
Commission d'engagement	0.10 % du montant choisi
Commission de non-utilisation	0.10% de la différence entre le montant de la ligne de la trésorerie et l'encours moyen des tirages sur le mois.

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de Trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne au taux fixe de 2.65 % pour un montant de 300.000 EUROS dans les conditions énoncées dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que tous les documents afférents à ce dossier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit ;
- **DECIDE D'INSCRIRE** au Budget Primitif 2026 en dépenses obligatoires les sommes nécessaires au paiement des frais et intérêts.

III – BUDGET VILLAGE VACANCES : REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Délibération n° 2026-24

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de souscrire un contrat de prêt auprès de la caisse des dépôts et Consignation d'un montant de 684 740,00 € et dont les caractéristiques financières sont précisées ci-dessous :

Ligne du Prêt : *Transformation écologique*

Montant : 684 740,00 euros

Durée de la phase de préfinancement : 24 mois

Durée d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : *trimestrielle*

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.50 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : *Échéance et intérêts prioritaires*

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de réaménagement du Village Vacances de Chaudes-Aigues. Il explique que les 1^{ère} et 2^{-ème} tranches de travaux consistant en la création de 43 logements et le réaménagement des réseaux d'eau et d'assainissement. La 3^{ème} tranche concerne la création de 16 logements supplémentaires ainsi que la rénovation du bâtiment d'accueil et de la maison du directeur.

Les 2 premières tranches se font ensemble. Les travaux ont commencé en octobre 2025 et se poursuivront jusqu'en mai 2026. La 3^{ème} tranche sera réalisée d'octobre 2026 à mars 2027.

Monsieur le Maire présente au conseil le tableau de financement de l'opération. Il précise que les partenaires financiers sont l'Etat (DSIL/DETR), le FEDER (Fonds Européens gérés par la Région), la Région, l'Agence de l'Eau, le Département et Saint-Flour Communauté. Il indique que l'autofinancement de la commune représente la somme de 1.412.762,00 € et qu'il est donc nécessaire de souscrire dans un premier temps un emprunt de 684.740,00 € sur une durée de 40 ans pour financer les travaux de réseaux. Le taux de cet emprunt est celui du Livret A + 0.50%. Ce qui représente environ 25 000.00 € par an. Pour mémoire à terme, dès 2027 le loyer versé par VVF sera de 115 000€ HT, (80 000€ HT en 2026).

Jérémy TUZET prend la parole et demande pourquoi la durée de l'emprunt est de 40 ans alors que les logements ont une durée de vie de 15 ans. Monsieur le Maire lui répond que le prêt de la Banque des Territoires est un prêt spécifique qui sert à financer les réseaux d'eau et d'assainissement. Ce qui explique cette durée. Il rajoute que cet emprunt est typé GISSLER 1A, ce qui signifie qu'il ne représente pas un risque pour la collectivité.

Claire GALTEAU prend la parole et demande à partir de quand seront versés les loyers de VVF. Monsieur le Maire lui répond que 80.000,00 € seront versés en 2026 et 115 000€ dès 2027. L'ouverture du village est prévue le 4 juillet prochain.

Monsieur le Maire précise que si ces travaux n'avaient pas été faits, le Village Vacances de la commune aurait fermé à l'issue de la saison touristique 2025. Il dit que VVF est une association de tourisme social et que bien évidemment, la rentabilité touristique de ce type d'équipement n'est pas la même ici et dans les villes côtières par exemple. Il faut donc que la collectivité finance l'investissement pour maintenir ce lieu d'hébergement à Chaudes-Aigues.

Jérémy TUZET prend la parole et demande quel sera le montant du prêt en 2027. Monsieur le Maire lui répond qu'il faudra faire un prêt fin 2027 d'environ 720.000,00 € pour boucler la totalité du financement de ce projet.

Monsieur le Maire souligne que l'Etat est le premier financeur du projet et qu'il respecte ses engagements en apportant un financement sur 3 ans. Le FEDER ne peut apporter qu'un million d'euros car une partie de l'enveloppe du FEDER pour l'Auvergne a déjà été utilisée pour les travaux de financements de CALEDEN ou bien pour d'autres villages de vacances dans la région. Monsieur le Maire précise que l'obtention des fonds FEDER est soumise à des contrôles très stricts.

Marc GUIBERT fait remarquer que le délai de paiement des subventions européennes est extrêmement long. Il est nécessaire de relancer très régulièrement la Région qui est l'organisme chargé du paiement des aides européennes.

Enfin Jérémy TUZET demande si la commune est sûre de recevoir les subventions attendues. Monsieur le Maire lui répond que la commune a reçu les arrêtés d'attribution de ces subventions.

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation des fonds ;**
- **DECIDE D'INSCRIRE au Budget Primitif 2026 en dépenses obligatoires les sommes nécessaires au paiement du capital et des intérêts.**

POUR : 15

IV – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Délibération n° 2026-25

Dans les collectivités territoriales, la constitution de commissions d'appel d'offres est toujours obligatoire, lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre. Elle n'est, en revanche, pas obligatoire en procédure adaptée. Néanmoins, compte tenu du rôle particulier joué par cette commission et de l'importance du montant de certains de ces marchés, il peut être opportun de consulter la commission d'appel d'offres, même en deçà du seuil de procédure formalisée.



Selon l'article L.1414-2 du Code des collectivités territoriales, la composition pour une commune de moins de 3.500 habitants est la suivante :

- le maire ou son représentant, et trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres de la CAO se fait :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

- au scrutin de liste (une liste va comporter les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal sans panachage ni vote préférentiel) ;

- au scrutin secret, sauf accord unanime contraire.

Considérant que l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste ;

Considérant qu'en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Considérant que conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présidence de la CAO est assurée par le Maire ou son représentant ;

Considérant que Monsieur le Maire a manifesté sa volonté d'être représenté par M. Jean-Luc BOUCHARINC pour la présidence de la CA lorsqu'il ne sera pas disponible pour participer aux réunions ;

Considérant l'accord de M. Jean-Luc BOUCHARINC pour représenter Monsieur le Maire pour le présidence de la CAO lorsqu'il ne sera pas disponible ;

Après appel des candidatures,

A l'unanimité, avec 15 voix POUR, Le Conseil Municipal :

- **DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

- **DESIGNE les membres titulaires et membres suppléants suivants :**

Membres titulaires de la CAO

- M. Joël COSTEROUSSE

- Mme Isabelle MARTIN

- M. Janick GUENEE

Membres suppléants de la CAO

- M. Damien PANAFIEU

- Mme Nicole BATIFOL

- M. Jean-Louis BERTRAND

- **DESIGNE M. Jean-Luc BOUCHARINC comme représentant du Maire lorsque celui-ci ne sera pas disponible pour assister aux réunions.**

V – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX COMMISSIONS REGLEMENTAIRES, ORGANISMES ET SYNDICATS

Délibérations n° 2026-26 à 2026-39

Monsieur le Maire demande au conseil de procéder à la désignation des délégués aux organismes de la commune, des syndicats et autres établissements :

1) SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE – ETABLISSEMENT THERMAL

- Michel BROUSSE

- Béatrice ROCHER

- Monique BOUSSUGE

2) SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL DE L'AUBRAC

Titulaire : Marc GUIBERT

Suppléant : Claire GALTEAU

- 3) SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'AERODROME
Titulaire : Jean-Luc BOUCHARINC
Suppléant : Isabelle COSTES
- 4) SYNDICAT INTERCOMMUNAL THERMAL DU PUY DE DOME
- Michel BROUSSE
- Jean-Luc BOUCHARINC
- 5) SIVU AEP DES VERGNES
- Michel BROUSSE
- Jean-Louis BERTRAND
- 6) SYNDICAT D'ENERGIES DU CANTAL (SDEC)
- Joël COSTEROUSSE
- Janick GUENEE
- 7) THERMAUVERGNE
- Béatrice ROCHER
- Monique BOUSSUGE
- 8) ROUTE DES VILLE D'EAUX
- 1 représentant de la commune : Béatrice ROCHER
- 1 technicien : Karine DECQ, Directrice de l'OTI
- 9) ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
Titulaire : Nicole BATIFOL
Suppléant : Stéphanie SABAU
- 10) COLLEGE LOUIS PASTEUR
Titulaire : Nicole BATIFOL
Suppléant : Stéphanie SABAU
- 11) DELEGUES FORETS
- Jérémy TUZET
- Damien PANAFIEU
- 12) CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRES
- Michel BROUSSE
- 13) COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE
- Nicole BATIFOL
- 14) CORRESPONDANT MINISTERE DEFENSE
- Jean-Luc BOUCHARINC

A l'unanimité, avec 15 voix POUR, Le Conseil Municipal :

- DESIGNE les représentants des commissions, organismes et syndicat comme indiqués ci-dessus.

VI - CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

Délibération n° 2026-40



Le Conseil Municipal décide de la mise en place de commissions qui seront internes à la commune. Celles-ci sont nécessaires au bon fonctionnement des services et sont amenées à travailler sur divers dossiers. Ces commissions n'ont pas de pouvoirs décisionnaires mais peuvent néanmoins faire des propositions qui seront ensuite soumises au vote du Conseil Municipal.

Il est ici précisé que le Maire est Président de droit de chaque commission créée.

Les commissions créées sont les suivantes :

1) COMMISSION DES FINANCES ET DE LA VIE ECONOMIQUE

- Jean-Luc BOUCHARINC
- Marc GUIBERT
- Joël COSTEROUSSE
- Damien PANAFIEU

2) COMMISSION DES TRAVAUX ET DE L'AMENAGEMENT

- Jean-Luc BOUCHARINC
- Joël COSTEROUSSE
- Béatrice ROCHER
- Jérémy TUZET
- Janick GUENEE
- Jean-Louis BERTRAND

3) COMMISSION DE LA VIE SCOLAIRE ET DE L'ENFANCE, DES PERSONNES AGEES ET DE L'ACTION SOCIALE

- Nicole BATIFOL
- Monique BOUSSUGE
- Stéphanie SABAU
- Isabelle COSTES

4) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DU CADRE DE VIE ET DU TOURISME

- Nicole BATIFOL
- Béatrice ROCHER
- Stéphanie SABAU
- Monique BOUSSUGE
- Isabelle COSTES
- Isabelle MARTIN
- Claire GALTEAU
- Marc GUIBERT

A l'unanimité, avec 15 voix POUR, Le Conseil Municipal :

- DESIGNE les représentants des commissions créées comme indiqués ci-dessus.

POUR : 15

IX – QUESTIONS DIVERSES

Joël COSTEROUSSE prend la parole et informe ses collègues que les travaux du village de vacances avancent. Actuellement, il y a 7 chalets en cours de construction. Ensuite, il informe ses collègues de l'avancée des travaux du lavoir. Il dit que la 1^{ère} tranche se termine. Il reste à faire le béton désactivé, à poser les pavés en granit et à effectuer le sablage des pierres. La 2^{ème} tranche se fera cet automne.

Janick GUENEE demande en quoi consiste la 2^{ème} tranche. Joël COSTEROUSSE lui répond qu'il s'agit du remplacement du bassin car il fuit.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'est rendu avec Nicole BATIFOL à Aurillac pour rencontrer l'inspectrice académique à la suite Du projet de suppression d'un poste à l'école primaire. Au cours de cet entretien, l'inspectrice les a informé de la suppression de 10 postes dans le Cantal. Elle leur a dit qu'avant de décider de la fermeture d'une classe, plusieurs critères sont pris en compte. Tout d'abord, l'éducation Nationale veille à ne pas supprimer des écoles à classe unique afin de ne pas créer de désert scolaire. Ensuite, le choix de supprimer un poste se fait au regard des ratios d'encadrements qui sont actuellement plus favorables en zone urbaine et enfin il est vérifié qu'à nombre d'enfants « équivalents » le nombre d'enseignants soit similaire ou comparable dans toutes les écoles.

Monsieur le Maire précise que chaque année, l'inspecteur de Saint-Flour vient à la mairie demander les prévisions effectives d'élèves à la rentrée scolaire. Cependant, il ne tient pas compte des mouvements de populations qui pourraient maintenir ou augmenter les effectifs.

Nicole BATIFOL prend la parole et dit qu'à l'issue de ce rendez-vous, elle a eu l'impression que tout avait déjà été décidé. Il faut donc s'assurer du maintien des 4 autres enseignants. La Directrice de l'école devra gérer les groupes équilibrés en fonction du nombre d'élèves et du nombre d'enseignants. Il y aura plus d'effectifs par classe.

Monsieur le Maire précise que parallèlement le Département veille à maintenir les petits collèges ruraux comme Chaudes-Aigues (105 élèves), Pierrefort, ou encore Allanche. Or les enfants de l'école d'aujourd'hui sont les collégiens de demain.

Nicole BATIFOL informe ses collègues que le Comité Départemental de l'Education Nationale se réunira vendredi 3 avril 2026. Elle dit ensuite qu'il se profile une grève des enseignants ce vendredi et que les ATSEM souhaitent suivre le mouvement en soutien aux enseignants (il conviendra donc d'organiser un service de garderie). Elle dit aussi que la pétition a bien fonctionné, que des courriers ont été transmis par les parents et par les élus.

Isabelle COSTES prend la parole et exprime sa crainte de voir des répercussions sur le collège si l'on ferme des postes à l'école primaire. Nicole BATIFOL lui répond que le collège bénéficie de la sectorisation mise en place par le Conseil Départemental et du coup, le collège de Chaudes-Aigues accueille des élèves de Neuvéglise sur Truyère et des communs alentours. Isabelle COSTES dit aussi regretter l'arrêt de la Classe à Horaires Aménagés option Cinéma (CHAC) alors que du matériel avait été financé par le FSE pour équiper le studio. Nicole BATIFOL lui répond qu'effectivement, le FSE a beaucoup financé mais que cette classe cinéma n'a pas vraiment existé car elle n'a jamais été financée par le rectorat. Il s'agissait en réalité d'un atelier cinéma qui a finalement été arrêté en 2025. Nicole BATIFOL dit qu'il faut des « personnes moteurs » pour faire tout ça et que le départ à la retraite de Monsieur MATHIEU explique peut-être aussi l'arrêt de cet atelier. Néanmoins, l'année prochaine, il y aura une classe à horaires aménagés maths et sciences (CHAMS) pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} volontaires. Le directeur, par ce type d'action, maintient l'attractivité du collège.

Isabelle MARTIN prend la parole et demande si la population de Chaudes-Aigues rajeunit. Le Maire lui répond que la commune n'a pas encore reçu les résultats définitifs du recensement qui a eu lieu en début d'année 2026. Il est nécessaire d'attirer de nouvelles familles en développant une véritable politique du logement. Jean-Luc BOUCHARINC fait remarquer qu'en 2020, il y avait environ 5 ventes de maisons par an et que depuis 2021, il y a entre 18 et 20 ventes par an. Les acheteurs sont principalement des curistes, de jeunes retraités ou des vacanciers qui séduits par le territoire souhaitent s'installer dans le département du Cantal.

Joël COSTEROUSSSE prend la parole et informe ses collègues que la fibre est en train d'être installée du côté de la Chazelle. Il explique que la fibre est enterrée dans les lieux-dits mais installée sur poteaux à l'extérieur des villages. Monsieur le Maire précise qu'une exception est faite à Nazat et La Tour car ces villages sont sur le site classé de la Truyère et que de ce fait, la fibre sera enterrée partout.

Béatrice ROCHER prend la parole et explique aux nouveaux conseillers qu'en 2020, le musée de la Géothermie avait des maquettes qui ne fonctionnaient pas. Aussi, au cours du précédent mandat, le conseil Municipal a décidé de remettre en état ce musée et ses équipements. La restauration des maquettes et le renouvellement de l'équipement ont été confiés à l'entreprise AUDIO SOFT qui assure également aujourd'hui la maintenance de tous ces équipements.

Puis, Mme ROCHER souhaite également parler de la vidéo du village de Chaudes-Aigues qui a été vue et partagée 27.000 fois en 24h00 sur Facebook. Le contenu a été créé par Rural Pixel. Elle dit que ce serait très intéressant pour la commune de prendre contact avec cette entreprise pour avoir un support vidéo comme celui-ci qui pourrait être par exemple présenté à la journée de recrutement des médecins organisée chaque année. Beaucoup de communes ont un visuel à présenter et c'est dommage que la Ville de Chaudes-Aigues n'en ait pas. Enfin, Mme ROCHER annonce que le film documentaire réalisé par « des Racines et des Ailes » concernant les cités thermales de Chatel-Guyon, La Bouboule et Chaudes-Aigues sera diffusé le 22 avril 2026 sur France 3 donc juste avant la saison.

Claire GALTEAU prend la parole et demande où l'on peut voir le résultat d'un projet. Elle lui répond qu'ils sont consultables en mairie.

Marc GUIBERT prend la parole et souhaite parler de l'aménagement du chemin de La Pradelle. Ce qui a été fait n'est pas entièrement satisfaisant. La saison touristique arrive et il faut accélérer les choses. Par rapport au GR Tour des Monts Aubrac, Marc GUIBERT dit qu'il est nécessaire de mettre en place les « passages pâturages » et distribue à ses collègues un visuel de ce type de passage. Il dit que ce chemin existe, qu'on en parle donc il faut qu'il soit praticable rapidement.

Jean-Luc BOUCHARINC prend la parole et propose la création d'un Conseil Municipal des Jeunes. Il dit que c'est intéressant d'amener la jeunesse à s'impliquer dans la vie de la commune. Nicole BATIFOL répond que cela pourrait être un projet mené par la nouvelle commission « Cadre de Vie ».


Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers s'ils sont d'accord sur le principe. Tous les avis sont unanimes et souhaite donc la mise en place de ce conseil.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le prochain conseil municipal se déroulera le lundi 13 avril à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Compte-Rendu sur 8 feuillets numérotés de 1 à 8.

Vu par nous, Maire de la commune de CHAUDES-AIGUES, publiée sous format électronique sur le site www.chaudes-aigues.fr conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Michel BROUSSE		Le Secrétaire de séance, Janick GUENEE
-------------------------------------	---	---